

CHECKLIST DES DÉMARCHES À L'ARRIVÉE

Vous arrivez en France pour effectuer un doctorat à l'Université Grenoble Alpes ?
Retrouvez ici les étapes à effectuer pour bien vous installer, et ainsi profiter de votre séjour !

ENTRER DANS MON LOGEMENT

- Souscrire un contrat d'assurance habitation auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.
- Signer mon contrat de location (bail) en 2 exemplaires.
- Effectuer l'état des lieux d'entrée et récupérer mes clefs.
- Si les charges d'eau, d'électricité, de gaz ou d'internet ne sont pas comprises dans le loyer : choisir les fournisseurs et souscrire des contrats.

OUVRIR MON COMPTE EN BANQUE

- Constituer mon dossier d'ouverture de compte : pièce d'identité, justificatif de domicile en France, et si je les ai, justificatif de mon statut de doctorant, et contrat de travail.
- Choisir ma banque et prendre rendez-vous en agence pour l'ouverture de compte.

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

- Vérifier que mon assurance habitation n'inclut pas déjà une assurance responsabilité civile vie privée. Sinon, souscrire mon assurance auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.

M'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

- Finaliser mon inscription pédagogique auprès de mon **École doctorale**.
- Si je suis concerné, m'acquitter de la CVEC et régler mes frais d'inscription.
- Finaliser mon inscription administrative auprès du **Collège doctoral**, et récupérer ma carte d'étudiant.

ASSURANCE MALADIE

Avoir une assurance santé est obligatoire pendant toute la durée de mon séjour.

- Vérifier si je dois m'inscrire à l'assurance maladie française sur le portail UGA International, rubrique Assurances > Assurance santé > Assurance maladie et complémentaire santé.

Si je dois m'inscrire :

- Transmettre tous les documents demandés pour pouvoir obtenir plus tard mon attestation de droits à l'assurance maladie, et ma carte Vitale.
- Choisir un médecin référent (« traitant ») et le déclarer à l'assurance maladie.

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

L'assurance maladie ne couvre pas la totalité des frais médicaux.

- Pour être mieux remboursé, souscrire un contrat de complémentaire santé (aussi appelée mutuelle).

À savoir : Si je suis inscrit à l'assurance maladie française et que mes ressources sont limitées, je peux faire une demande de « Complémentaire Santé Solidaire » auprès de la CPAM.

VALIDER MON VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

- Dans les 3 mois suivant mon arrivée en France, en fonction de mon type de visa, suivre la procédure indiquée sur le portail UGA International, rubrique Visas et titres de séjour.

AIDE AU LOGEMENT CAF

- Si j'ai besoin d'une aide financière pour le paiement de mon loyer, vérifier mon éligibilité à l'aide au logement en faisant une simulation sur le site de la CAF, et le cas échéant, faire une demande en ligne.

FAMILLE : Si je viens avec ma famille, consulter le portail international de l'UGA pour connaître leurs droits et leurs démarches à l'arrivée (assurance maladie, scolarisation, etc.).



POUR EN SAVOIR +

Consultez le portail international de l'UGA
> international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/
Rubrique Les étapes de votre séjour

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)
À Grenoble : isso@univ-grenoble-alpes.fr
À Valence : isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr